

ccinfo

LE MAGAZINE DES ENTREPRISES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

N° 281

DÉCEMBRE

2020

JANVIER

2021

DISPENSÉ DE TIMBRAGE

Chambre de commerce et d'industrie
de Nouvelle-Calédonie - 15, rue de Verdun,
BP M3, 98849 Nouméa Cedex

DOSSIER

La construction mieux encadrée

NUMÉRIQUE

Le commerce
s'affiche sur la toile

FORMATION

Le FIAF aide vos salariés
à relancer votre activité

cci
@ NOUVELLE-CALÉDONIE
WWW.CCI.NC





Toutes vos envies et vos coups de cœur

CUISINES ET SALLES DE BAINS SONT CHEZ

**Côté
Cuisines & Bains**
design d'intérieur



CUISINES | SALLES DE BAINS | ROBINETTERIE



ÉDITO

Nous voilà au terme de l'année 2020. Les forces économiques n'avaient jamais été confrontées à pareil défi : une pandémie, des mesures drastiques pour préserver notre population, une économie à l'arrêt, un plan de sauvegarde salubre, des entrepreneurs combattifs, résilients, qui ont mobilisé leurs formidables capacités d'adaptation... Le 2^e semestre 2020 s'est placé sous le signe de la relance économique. Du dispositif Cap relance de la CCI au plan d'urgence NC Relance du gouvernement, en passant par l'offre de formation Relance du FIAF, les outils sont là pour vous aider à remettre le pied à l'étrier, à avancer. Saisissez-vous en ! Ne restez pas isolés, les conseillers de la CCI sont à votre écoute pour vous guider et trouver avec vous des solutions à votre besoin spécifique.

Quelles que soient les difficultés du moment, j'ai une certitude : l'esprit d'entreprendre est toujours vivace en Nouvelle-Calédonie et nous pousse à nous dépasser. J'en veux pour preuve l'engouement qu'a suscité le Rendez-vous des petits entrepreneurs aux cinq coins du territoire. De 6 à 17 ans, environ 400 graines de « startupper » ont pris à bras-le-corps notre invitation à créer leur entreprise d'un jour. Et le succès est au-delà de nos espérances. Un grand merci à eux, aux familles qui se sont mobilisées autour d'eux, à nos partenaires et soutiens ! Leur énergie, leur créativité nous encouragent à poursuivre avec intensité notre engagement au service d'un développement économique durable pour tous.

David Guyenne,
Président de la CCI-NC

CCinfo SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- À la Une**
- 4 Échéances fiscales, Cesam.nc, Station N...
- Actions de la CCI**
- 5 Les acteurs économiques unis pour sauver les entreprises et l'emploi
- 6 Les développeurs web du CFA en squads projet
- 7 L'aérogare de Magenta se transforme
- Focus entrepreneur**
- 8 Groupe Courte & fils, la passion d'entreprendre
- 10 **L'actualité des entrepreneurs**
- 12 Le grand succès du Rendez-vous des petits entrepreneurs

International

- 14 « Pour interagir avec l'extérieur, nous devons être le mieux armé possible »

Innovation

- 16 Biotecal valorise les ressources naturelles locales

DÉCRYPTAGES

- Portrait**
- 19 Cédric Catteau, favoriser l'émulsion de projets
- Dossier**
- 20 La construction mieux encadrée
- Économie**
- 26 Vingt-trois mesures pour dynamiser une économie fragilisée

Environnement

- 28 Une solution écologique pour répondre au besoin en eau

Numérique

- 30 Le commerce s'affiche sur la toile

Tourisme

- 32 Le tourisme dans le Pacifique à l'heure de la pandémie

INFOS PRATIQUES

Formation

- 35 Le FIAF aide vos salariés à relancer votre activité

Fiche pratique

- 36 Le RUAMM en 5 questions

Comment j'ai réussi à ...

- 37 Ouvrir un gîte sur la côte Est

- 38 Chiffres et échéances



Le CCI Info est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie - 15, rue de Verdun, BP M3, 98849 Nouméa Cedex, tél. : 24 31 00, fax : 24 31 31, com@cci.nc - Site Internet : www.cci.nc - Directeur de publication : David Guyenne - Comité de rédaction : Sidonie Ganatchian, Sophie Pecquet
Rédaction : Anne-Charlotte Cocault, Chrystel Furigo, Nelly Jutteau, Sarah Maquet, Sylvie Nadin, Annabelle Noir, Sophie Pecquet - Coordination
rédaction : Annabelle Noir, Sophie Pecquet - Photo de couverture : Peter Tandt - Réalisation : Concept - Régie publicitaire : Rezo, tél. : 28 63 01 - Responsable publicité : Yann Millin, tél. : 77 19 72 - Impression : Artypo Tirage : 10 000 exemplaires - Le CCI Info est distribué aux ressortissants de la CCI-NC. Toute reproduction intégrale ou partielle de la présente publication est interdite sans l'autorisation expresse de la directrice de publication.

À la Une



Échéances fiscales et sociales : ne vous laissez pas déborder !

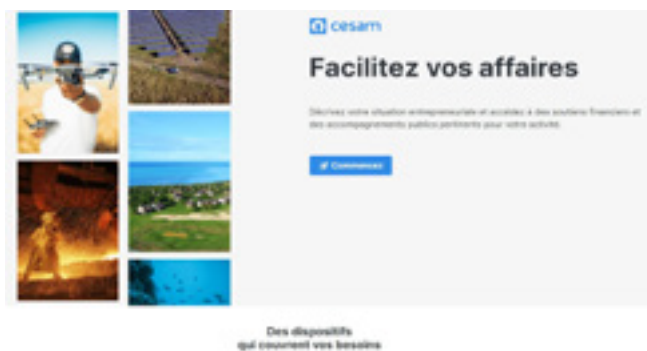
Vous êtes nombreux à avoir demandé des reports d'échéances fiscales et sociales pour faire face aux difficultés de trésorerie liées à la crise du Covid-19. Ces reports sont arrivés à terme. Si vos difficultés persistent, n'attendez plus, contactez nos conseillers ! Ils sont à votre écoute gratuitement et vous aideront à trouver des solutions en fonction des problèmes que vous rencontrez.

Prenez rendez-vous sur www.cci.nc/prise-de-rendez-vous-en-ligne (sélectionner Rendez-vous conseiller et diagnostic), par mail à conseil@cci.nc ou au 24 31 32.

CESAM.nc, le portail unique des entrepreneurs

Le gouvernement a lancé la plateforme numérique Cesam.nc, qui centralise tous les dispositifs d'accompagnement et vous permet de les repérer très facilement en fonction de votre besoin. Grâce à 23 partenaires, dont la CCI, trois types d'information sont disponibles : mesures d'aides financières (subventions, prêts, crédit d'impôt...); dispositifs d'accompagnement et de conseil (création de projet, développement, gestion des difficultés...); formalités en ligne (par ex. guichet-entreprises.nc).

www.cesam.nc



Gestion de la paie et du social : une formation sur mesure avec la CCI

Le Bachelor Gestion de la paie et du social, diplôme de niveau Bac+3 reconnu par l'Etat, est proposé par le CFA de la CCI en partenariat avec l'Association nationale des DRH de Nouvelle-Calédonie. Cette formation de 15 mois, dont 70 % en entreprise, s'appuie sur un programme national enrichi des spécificités locales et un socle de connaissances variées : juridiques, comptables, sociales, managériales, informatiques. Les 12 à 15 candidats qui seront sélectionnés en mars 2021 par le CFA devront trouver une entreprise pour les accueillir en alternance : vous êtes intéressé par ce mode de recrutement ou souhaitez y inscrire un salarié ? Faites-vous connaître dès maintenant !

Contact : Jennifer Fong au 28 08 39 – j.fong@cci.nc

www.cafa.cci.nc



Station N, futur « lieu totem » du numérique

À l'occasion de Diginova, le gouvernement a dévoilé la Station N, qui a vocation à réunir les acteurs locaux et internationaux du numérique calédonien : porteurs de projet, startups, entreprises de la tech, R&D, formation, acteurs publics, financeurs, etc. Situé sur la zone portuaire de Nouville, cet espace permettra de « favoriser les échanges et les synergies, les initiatives et l'innovation », et constituera « une vitrine de l'économie et de la transformation numérique en Nouvelle-Calédonie ». La station N pourrait être opérationnelle en avril 2021.



Actions de la CCI

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES UNIS POUR SAUVER LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

Sous la bannière commune Nouvelle-Calédonie Économique (NC ÉCO), les trois Chambres consulaires, les trois organisations patronales, les 45 syndicats professionnels affiliés et les 7 clusters s'unissent pour faire entendre la voix des entreprises et préparer l'avenir économique du territoire.



Le Premier ministre Edouard Philippe l'avait regretté lors de sa visite à Nouméa au lendemain du 1^{er} référendum, le 5 novembre 2018 : « En concentrant le travail entre les forces politiques et l'État sur les questions institutionnelles, les enjeux économiques et sociaux ont été parfois placés au second plan de nos échanges, alors qu'ils constituent un des ressorts des accords de Matignon et de Nouméa. » Dont acte. À l'issue du 2^e référendum, les acteurs économiques ont souhaité, d'une seule voix, se rappeler au bon souvenir de l'État. Dépassant les corporatismes et les partis pris politiques, les représentants des entreprises calédoniennes se sont rassemblés sous le nom de Nouvelle-Calédonie Économique (NC ÉCO).

Une vision commune

« Nous ne pouvons plus parler de l'avenir du pays sans que l'économie soit présente dans les discussions, dans un esprit constructif », a expliqué lors d'une conférence de presse le 28 octobre Samuel Hnepeune, président du Medef et un des porte-parole de NC ÉCO. « Notre objectif est de partager une vision commune du modèle économique qui peut fonctionner, quelles que soient les options institutionnelles qui seront choisies », a complété David Guyenne, président de la CCI, au nom de NC ÉCO. L'enjeu ? À la fin d'une année 2020 particulièrement difficile, offrir des perspectives aux entrepreneurs, qui subissent depuis plusieurs années les freins des échéances institutionnelles et l'absence d'horizon à long terme.

Un moratoire

Encouragé par le ministre des Outre-mer lors de sa visite à Nouméa, NC ÉCO s'est engagé dans la création d'un Conseil économique et financier qui pourrait être associé aux discussions officielles sur l'avenir. Son but : garantir une vision et un cadre économique propices au développement de la Nouvelle-Calédonie à moyen et long terme. En forme de préalable, le 12 novembre dernier, NC ÉCO a adressé au gouvernement local un courrier demandant un moratoire sur toutes les mesures qui pénaliseraient les entreprises et la consommation. Le groupement souhaite également que l'Etat renforce son soutien à la Nouvelle-Calédonie afin de l'aider à faire face à ses dépenses à court terme, et que les collectivités accroissent leur effort de rationalisation de la dépense publique de fonctionnement et continuent à maîtriser l'évolution des dépenses sociales.

► « NC ÉCO aura accompli sa mission si on arrive à garantir un modèle économique quelles que soient les options politiques qui seront choisies, si on arrive à inclure dans ce modèle économique l'ensemble de la population, si on arrive à transcender le politique pour retrouver un projet sociétal et une économie de l'entreprise pionnière telle qu'on l'a connue et telle qu'on doit la projeter avec les secteurs d'avenir. »

David Guyenne, président de la CCI et un des porte-parole de NC ÉCO.

LES DÉVELOPPEURS WEB DU CFA EN SQUADS PROJET

Douze futurs développeurs web vont consacrer 39 heures de leur cursus au développement d'un site bien réel porté par un vrai porteur de projet. Le centre de formation par alternance de la CCI et Cédric Rousvoal, gérant de Lostdog, viennent de signer une convention dans ce sens. La pédagogie active au service d'un projet citoyen.



Cédric Rousvoal (à droite), les douze alternants développeurs web et leur formateur Jonathan Delefortrie (à gauche), le 1er décembre.



POWERED BY SIMPLON.CO

Cédric Rousvoal est lui-même sorti du CFA 20 ans plus tôt. Ce qui l'y ramène est un peu le fruit du hasard, mais il en est « ému » ce lundi 30 novembre, en signant la convention de partenariat devant les douze alternants qui vont travailler à la création du site web Lostdog. Préoccupé par le sort des chiens errants, il est à l'origine, avec un ami et sur fonds propres, de l'appli du même nom, dédiée à la recherche, à l'identification géolocalisée et à l'adoption d'animaux perdus. À peine lancées, l'appli (même encore imparfaite) et la page Facebook totalisent déjà 25 000 abonnés. C'est que la démarche de Cédric est avant tout citoyenne : soulager les associations dont les bénévoles sont à bout de force en proposant « un système gratuit, sans inscription, qui centralise toutes les ressources au même endroit ». Sa volonté de toucher le plus grand nombre l'amène à vouloir ajouter au dispositif un site internet, et à « relier tout ça ».

Solidaire et collaboratif

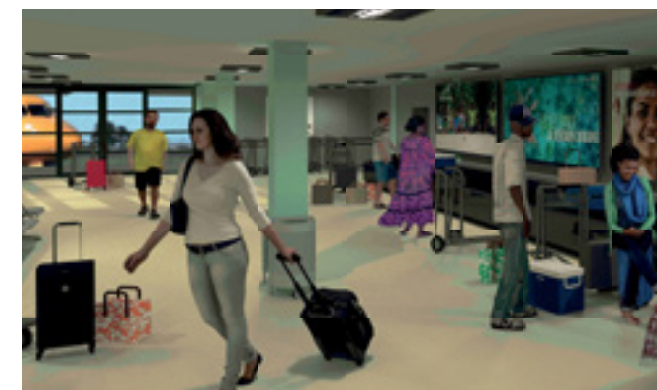
Depuis septembre, douze alternants (27 ans de moyenne) sont engagés dans la formation en alternance au titre professionnel Développeur web du CFA, labellisée Grand École du Numérique et soutenue par le réseau national solidaire Simplon.co. Le timing était parfait. Pour Jonathan Delefortrie, formateur référent, « c'est une vraie opportunité de pouvoir travailler sur un projet concret et non pas fictif. Répartis en trois squads (équipes, ndlr) de quatre, les apprenants vont pouvoir analyser les besoins et rédiger le cahier des charges avec les vraies problématiques d'un client. La contrainte étant de pouvoir se connecter à l'outil déjà en place. » La dimension solidaire et collaborative du projet de Cédric Rousvoal ne laisse pas les futurs développeurs insensibles. « Dans le métier, on est attachés à l'open source. C'est important de garder cet esprit du partage », appuie Jonathan Delefortrie.

L'AÉROGARE DE MAGENTA SE TRANSFORME

Pour accompagner la progression du trafic domestique jusqu'en 2030-2035, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a lancé en 2016 un vaste chantier de réaménagement de l'aéroport de Nouméa-Magenta. Après la construction d'une nouvelle aérogare de fret et la mise aux normes de la piste, la Direction de l'aviation civile (DAC) procède à l'agrandissement de l'aérogare passagers. En tant qu'exploitant, la CCI accompagne les voyageurs à travers les installations provisoires.



Future salle de départ.



Future salle d'arrivée.

Le chantier est lancé sur le site aéroportuaire de Magenta. Objectif : agrandir les salles d'embarquement et d'arrivée et offrir plus de confort aux passagers. La construction d'une nouvelle aérogare de fret, livrée en 2017, a en effet permis de libérer les surfaces nécessaires, soit plus de 200 m², qui permettront aussi la mise en place de sanitaires dans la nouvelle salle d'arrivée. Jusqu'au 2^e trimestre 2021, les travaux sont découpés en quatre phases (lire ci-contre) afin d'assurer la continuité du traitement des passagers. « Nous modifions les flux en fonction des phases pour sécuriser les parcours passagers », précise Charly Fonrobert, chargé d'opération à la DAC. Pour Charles Roger, directeur général de la CCI, « ces travaux sont cohérents avec la décision de maintenir le trafic aérien domestique à Magenta jusqu'à la saturation de la plateforme. La nouvelle configuration permettra une amélioration de la qualité du service, au bénéfice des usagers professionnels et des passagers de l'aéroport. »

Un meilleur service aux passagers

D'un coût de 120 millions de francs, ce nouveau chantier s'inscrit dans la perspective globale d'augmenter le potentiel de développement du transport aérien, de garantir un niveau de sécurité optimal pour l'ensemble des usagers professionnels, et d'assurer un meilleur service aux passagers.

Pour rappel :

2016-2017 : construction d'une nouvelle aérogare de fret ;

2017-2019 : mise aux normes de la piste impliquant la déviation de la

RP 14 pour permettre l'élargissement des surfaces de dégagement d'un côté de la piste de plus d'une trentaine de mètres ;
2020-2021 : rénovation et agrandissement de l'aérogare passagers.

Le calendrier des travaux

Phase 1 - août-nov. 2020 : premières interventions sur les fondations ; construction d'une zone d'arrivée provisoire pour la récupération des bagages et la douane. Impact passagers : une vingtaine de places de parking près de l'ancien fret provisoirement supprimées.

Phase 2 - nov. 2020-fév. 2021 : travaux de rénovation de la salle d'arrivée actuelle ; installation d'un sanitaire public temporaire. Impact passagers : changement du circuit des arrivées.

Phase 3 - fév.-mars 2021 : travaux de rénovation de la salle d'embarquement ; utilisation de la salle d'arrivée rénovée en salle temporaire d'embarquement. Impact passagers : changement du circuit des départs.

Phase 4 - mars-mai 2021 : mise en service des salles d'embarquement et d'arrivée rénovées ; finalisation des travaux ; remise à disposition d'une vingtaine de places de parking.

Focus entrepreneur

GRUPE COURTE & FILS, LA PASSION D'ENTREPRENDRE

Robert Courte, fondateur du groupe éponyme, tisse son histoire familiale et professionnelle depuis 50 ans en Nouvelle-Calédonie, « le pays où tout est possible ». Son esprit d'entrepreneur, transmis à ses fils, se résume à deux mots : travail et anticipation.



Robert Courte entouré de ses fils, Bertrand (à droite), directeur de Courte & fils, et Stéphane, gérant au sein du groupe.

Issu d'un milieu modeste, Robert Courte saisit l'opportunité professionnelle de rejoindre la Nouvelle-Calédonie en 1971. Après dix années dans le milieu bancaire, il prend son destin en main et s'investit en tant que cogérant du Vigilant. « Le contrat conclu avec la SLN, début 1985, pour le gardiennage de tous les centres miniers et de l'usine de Doniambo va lui donner une autre dimension », se souvient l'entrepreneur. « La gestion du site de Thio a été délicate. Des émeutes ont éclaté dès notre arrivée et l'équipe de démarrage a été accompagnée à Nouméa par l'armée. J'ai décidé de revenir seul pour rencontrer les tribus, avec pour carte de visite la photo de mon mariage, mon épouse mélanésienne à mes côtés et notre fils Stéphane dans mes bras.

Et cela a fonctionné, il suffisait de se présenter, de se parler et d'expliquer notre mission. »

Un esprit visionnaire

« J'ai créé ensuite Vigifonds et Vigiplis qui ont connu de beaux succès (ces sociétés ont été cédées depuis, ndlr). Les efforts sont récompensés en Nouvelle-Calédonie, ce qui n'est pas forcément le cas partout », commente le chef d'entreprise. En 1993, il achète des docks à la Banque de l'Indochine. Parmi ses conditions, la garde des archives de l'établissement qui y sont stockées. Robert y voit d'emblée une opportunité : « j'allais pouvoir payer mes traites grâce à un nouveau métier. Nouméa Archives était né ! » Viendront ensuite d'autres enseignes, en ges-

► « La Calédonie, c'est le pays où tout est possible. Un pays pour les pionniers. On ne m'a jamais empêché de faire quelque chose ici, mais il ne faut pas avoir peur de travailler ! » Robert Courte, fondateur du groupe Courte & fils.

tion propre comme Locabox NC et Cave in Box, ou en association (Connectic System, Sogesti, Sécusystem, TransR, Nouméa Ged, Setco, Nouméa Relance), qui ont permis au groupe de s'imposer dans le paysage économique calédonien.

La transmission

Cette âme d'entrepreneur, Robert Courte l'a transmise à ses fils dès leur plus jeune âge. Stéphane et Bertrand se remémorent avec humour leurs vacances scolaires bien occupées, « du nettoyage des voitures à la fabrication de rouleaux de pièces de monnaie ou à la destruction des archives ! Papa voulait nous faire prendre conscience de l'importance de réussir à l'école pour accéder à des fonctions plus nobles, tout en sachant d'où l'on vient. » Après leurs études, comptabilité pour Bertrand et commerce pour Stéphane, ils intègrent le groupe familial et y font leurs armes. Bertrand en assure aujourd'hui la direction, sur décision collégiale. Les frères pérennisent les structures existantes et en créent de nouvelles : Nouméa Relance en 2017 et Frigodom en 2018 (avec Arnaud et Clément Chevy). Et les projets ne manquent pas. Fidèles à l'esprit pionnier paternel !

En savoir +

www.gcf.nc

AVEC LA BNC, MINI TAUX MAXI PLAISIR !

CRÉDIT CONSOMMATION*

A partir de

1%

* Exemple : 100 000 F.CFP remboursés en 12 mois à 1% TAEG (20 F.CFP par mois) = 120 000 F.CFP. TAEG de 1,00% (10 F.CFP par mois) = 120 000 F.CFP. TAEG de 1,01% (10 100 F.CFP par mois) = 121 000 F.CFP. TAEG de 1,02% (10 200 F.CFP par mois) = 122 000 F.CFP. TAEG de 1,03% (10 300 F.CFP par mois) = 123 000 F.CFP. TAEG de 1,04% (10 400 F.CFP par mois) = 124 000 F.CFP. TAEG de 1,05% (10 500 F.CFP par mois) = 125 000 F.CFP. TAEG de 1,06% (10 600 F.CFP par mois) = 126 000 F.CFP. TAEG de 1,07% (10 700 F.CFP par mois) = 127 000 F.CFP. TAEG de 1,08% (10 800 F.CFP par mois) = 128 000 F.CFP. TAEG de 1,09% (10 900 F.CFP par mois) = 129 000 F.CFP. TAEG de 1,10% (11 000 F.CFP par mois) = 130 000 F.CFP.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Faites votre demande de crédit consommation en ligne sur : www.bnc.nc

Banque de Nouvelle Calédonie
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CPF - RCS Nouméa 748047688 - Ridet 047 688 001 - Siège social : 10, avenue du Maréchal Foch - BP L3 - 98849 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire en assurances - Immatriculée au RIAS sous le n°NC180001. Tél : (687) 25.74.00 - contact@bnc.nc

www.bnc.nc | bncline.nc
257 400

INTERNET & SERVICE

PROFESSIONNELS, DÉCOUVREZ LES OFFRES PENSÉES POUR VOTRE BUSINESS

Lagoon

Business

296 296 WWW.LAGOON.NC

L'actualité des entrepreneurs

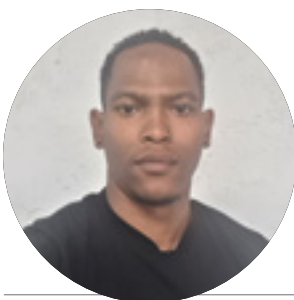


MARILYN CARIE
Nina Boutique
Poindimié

Une belle histoire de reprise

Après 24 années passées à travailler à la Librairie sans faute à Poindimié, Marilyn Carie a racheté le commerce à son ancien employeur parti à la retraite. « *Au début, j'ai douté d'en être capable et puis finalement je me suis lancée!* » La jeune femme a suivi une formation à la création d'entreprise à la CCI de Koné et bénéficié d'un accompagnement pour élaborer son business plan. Rebaptisée Nina Boutique, l'enseignante propose toujours des articles de librairie-papeterie et compte étoffer sa gamme multimédia, téléphonie, accessoires, cartouches d'encre et artisanat local. La nouvelle gérante est heureuse de continuer à faire vivre ce commerce de proximité et d'avoir pu embaucher son ancien collègue pour la suivre dans cette nouvelle aventure.

Au village de Poindimié, à côté de la Société Générale
Tél. : 42 70 00



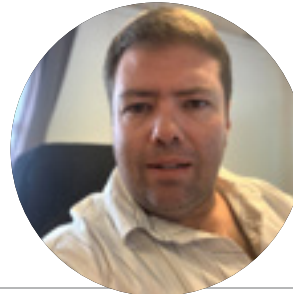
EYMERICK BAVARIN
LOCA'Nouzôt
Nouméa

La location de voitures low cost

C'est en repapant des véhicules qu'Eymerick Bavarin a eu l'idée d'un concept de location de voitures d'occasion à petit prix. Représentant commercial par ailleurs, le jeune entrepreneur passionné d'automobile souhaite offrir un service clé en main et accessible à tous. « *Je veux pouvoir répondre à une clientèle à petit budget et faciliter les démarches de personnes qui arrivent sur le territoire.* » Créée en septembre 2020, la société LOCA'Nouzôt dispose de six citadines, en location à la semaine, au mois ou à l'année. « *L'objectif est d'élargir la flotte à une quinzaine de véhicules, dont un Land Rover Defender vintage, que j'ai entièrement rénové et transformé pour des mariages ou le tournage de clips musicaux.* »

Tél. : 53 88 04

[LOCA'Nouzôt](#)



THIERRY ROBERT
Seprodom
Nouméa

Le secteur médical à la fibre écoresponsable

Spécialisée dans les équipements médicaux, la société Seprodom déploie des techniques médicales nécessaires au traitement des patients, directement à domicile ou au sein des structures de soins. En mai 2016, l'entreprise engagée dans la réduction de sa consommation d'énergie et de ses déchets a été labellisée « Commerce écoresponsable » par la CCI. Pour son cogérant, Thierry Robert, « *il s'agit en premier lieu de sensibiliser nos salariés grâce à des actions concrètes (lumières LED, mousseurs hydroéconomiques pour les robinets, tri des déchets...), ainsi que nos fournisseurs en limitant au maximum les emballages.* » En 2021, Seprodom entend continuer sur cette voie dans ses nouveaux locaux situés près de l'ancien CHT Gaston-Bourret.

5, avenue Paul-Doumer – Tél. : 28 13 77

www.seprodom.nc

[Seprodom Calédonie](#)



MARIE-LINE MARTIN
Phildar
Nouméa

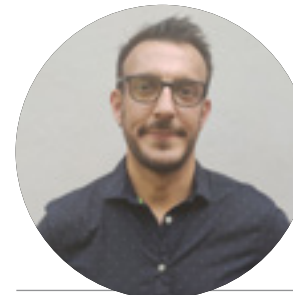
Une entreprise familiale à céder

Il y a 38 ans, la maman de Marie-Line Martin rachetait l'enseignante Phildar au Shop Center Vata et s'installait au Quartier-Latin. « *J'ai été sa salariée avant de reprendre la gérance, à sa retraite, en 2018.* » La célèbre marque a beaucoup évolué, séduisant une clientèle plus jeune. « *Le tricot et le crochet sont aussi revenus à la mode avec le Do It Yourself. Nous*

proposons des ateliers. » Si Phildar vient d'arrêter le prêt-à-porter, les pelotes de fil à tricoter et les kits de tricot sont toujours en boutique. « *Nous développons également une marque de vêtements bio, Bamboo Body pour les femmes enceintes et Bébé Bamboo jusqu'à 1 an.* » Un nouveau positionnement qui devrait challenger les repreneurs potentiels, car le commerce est à céder.

58, rue de Sébastopol – Tél. : 28 52 62

[Phildar Nouméa](#)



GUILLAUME GINER
System32
Nouméa

Un logiciel de gestion calédonien

Guillaume Giner, gérant de l'entreprise d'ingénierie informatique System32, vient d'éditer « Mes Factures NC », un logiciel de gestion de devis, factures et charges pour les entrepreneurs individuels, TPE et PME. « *Je conçois également des logiciels de gestion de base de données sur mesure, mais je souhaitais développer un outil évolutif, performant, facile d'utilisation et personnalisable*

pour les petites structures. L'objectif est de proposer aux clients un produit qui leur fasse gagner du temps sur la gestion de leur activité et leurs obligations administratives. », explique le gérant qui est aussi formateur en bureautique.

Tél. : 75 60 52 – guillaume.giner@system32.nc

www.mesfactures.nc

[Mes facture NC](#)



PATRICIA MARSOEP
Snack Sel & Poivre
Nouméa

L'hygiène alimentaire s'affiche

Patricia Marsoep, gérante du snack Sel & Poivre, créé il y a neuf ans, fait partie des premiers lauréats du label hygiène alimentaire décerné par la Ville de Nouméa et la CCI en 2018. « *Cela a permis de formaliser nos pratiques en les écrivant noir sur blanc. J'ai dû réaliser quelques investissements et surtout consacrer du temps à la*

description de toutes les procédures d'hygiène alimentaire. Ce document est consultable à tout moment par mes employés. » L'attribution du label, valable deux ans, dépend de 63 critères, validés lors d'une visite de contrôle. « *J'ai fait les démarches pour renouveler ce label que nous avons affiché dans le restaurant. Cela rassure les clients qui ne manquent pas de nous féliciter pour notre engagement.* »

18, rue Anatole-France, centre-ville (à côté de la mairie) – Tél. : 25 95 72 – Ouvert du lundi au vendredi de 6 h à 14 h



MORGANE DEVILLERS
Wok M'roll
Koné

La passion de la cuisine à Koné

Soutenue par ses proches et accompagnée par la CCI de Koné, Morgane Devillers a décidé de sauter le pas de l'entrepreneuriat. Fin novembre, elle a ouvert son snack Wok M'roll dans la zone des Cassis. « *J'ai toujours été passionnée de cuisine, j'ai appris à cuisiner les plats gourmands et généreux de mes parents.* », explique la jeune femme de 24 ans. La carte est donc composée de plats traditionnels calédoniens, avec des préparations mijotées, un salade bar et des desserts maison, le tout à déguster sur place ou à emporter, du lundi au vendredi, le midi. Le week-end, la gérante propose un service de traiteur avec plateaux de sushis confectionnés avec du poisson pêché localement, sur réservation.

Zone des Cassis – Tél. : 86 88 00 – Ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 14 h 30

[Wok M'roll](#)



LE GRAND SUCCÈS DU RENDEZ-VOUS DES PETITS ENTREPRENEURS

Le 15 novembre, à l'invitation de la CCI, 200 petites entreprises d'un jour ont vendu leurs produits ou services à Nouméa, Bourail, Koné, Poindimié et Lifou. Gérés par environ 400 entrepreneurs en herbe, de 6 à 17 ans, les stands ont vu affluer au total plus de 2 500 visiteurs et ont généré près de 5 millions de francs de chiffre d'affaires. Un concours a récompensé 35 participants, mais tous les petits entrepreneurs étaient gagnants dès avant l'ouverture de l'événement : implication, créativité, enthousiasme, anticipation, esprit d'équipe... tous se sont approprié avec brio les valeurs de l'entrepreneuriat ! Un événement réalisé en partenariat avec le gouvernement, la BCI, Enercal, Mobilis et NC la 1^{ère}.



Meilleure communication 6-11 ans

BOURAIL – Les trésors du Caillou (Ambre Joly, Mathieu Cadars) – Bijoux et objets décoratifs.

KONÉ – Les délices de Léalann (Léalann Hniminy) – Pâtisserie.

LIFOU – Créat'Home (Apé Jean-Gabriel Waheo) – Art, recyclage, bois flotté.

NOUMÉA – La roue des délices (Floé Suder, Selya Gineys, Chloé Bayle) – Jeux avec dégustation de gourmandises.

POINDIMIÉ – Déco'quillages (Alice Duret) – Objets décoratifs.

Meilleure communication 12-17 ans

BOURAIL – La gourmandise de Lou (Lou Perotto-Rambeau) – Caramel au beurre salé.

KONÉ – La P'tite Boutik dans la prairie (Raphael, Aurélien, Gauthier Chantreau) – Concept store produits de la ferme.

LIFOU – Arti-Romyvo (Yvo Maho, Romane Kaemo) – Produits artisanaux.

NOUMÉA – Fruity Y'ami (Nathan Martinet, Manon Marthinet, Loan Garin) – Smoothies et snacks healthy.

POINDIMIÉ – Dawani (Tchouké Poaragnimou) – Nourriture.

Prix de l'innovation 6-11 ans

BOURAIL – Louna (Louna Marchal) – Produits et accessoires ménagers et de beauté naturels/recyclés.

KONÉ – Les graines de demain (Madani Fouin) – Graines à planter.

LIFOU – Za Xa Otr Was Kosmetik (Elia Zanakan) – Bracelets, jus frais, cosmétiques maison.

NOUMÉA – La cochonette (Mathilde Bertram, Olympe Bertram, Santa Richarme, Augustine Richarme, Lynette Richarme) – Cosmétiques naturels.

POINDIMIÉ – Bio'Kit (Kailani De Cubber et Laura) – Kit de fabrication de produits ménagers.

Prix de l'innovation 12-17 ans

BOURAIL – Eco Sisters (Marla Bietrix) – Bee wraps et boîtes cadeaux recyclées.

KONÉ – L'atelier d'Alice (Alice Carbonneau) – Bijoux en origami.



LIFOU – Arti-Romyvo (Yvo Maho, Romane Kaemo) – Produits artisanaux.

NOUMÉA – Trois Vies (Tom Enée, Lucas Chatel) – Vêtements mode.

POINDIMIÉ – Les petits bouts du Caillou (Eléane Panizzi) – galets peints.

Meilleur chiffre d'affaires 6-11 ans

BOURAIL – Pokéfigue (Louis Trouillot) – Figurines Pokémon imprimée 3D

KONÉ – Brochef (Yorhan Marlier) – Brochettes variées.

LIFOU – Waikiki (Djames Pierre-William Waimo) – Poisson et miel.



NOUMÉA – Kaledobble (Bathille Delvau) – Jeu de société Dobble calédonien.

POINDIMIÉ – Snack LPE (Noam Nouard) – boissons chaudes et gâteaux.

Meilleur chiffre d'affaires 12-17 ans

BOURAIL – La gourmandise de Lou (Lou Perotto-Rambeau) – Caramel au beurre salé.



KONÉ – La P'tite Boutik dans la prairie (Raphael, Aurélien, Gauthier Chantreau) – Concept store produits de la ferme.

LIFOU – Hawa Verger (Jacques Kaemo, Victor Hatren Geihaze) – Produits du potager et du verger.

NOUMÉA – Pwé Mu (Louka Ali Said, Hasya Gowe, Joachim Luigi, Yael Luigi, Laina Luiggi) – Bijoux.

POINDIMIÉ – Les petits bouts du Caillou (Eléane Panizzi) – galets peints.

Prix du public

BOURAIL – Rubis Shop (Elena Lechanteur) – Bijoux faits main.

KONÉ – Les p'tits entrepreneurs de Noël (classe de CE2 de l'école Léonie-Avril) – Décorations de Noël.

LIFOU – Arti-Romyvo (Yvo Maho, Romane Kaemo) – Produits artisanaux.

NOUMÉA – Les jumelles (Emma Gunkel, Maeva Lancrenon) – Bijoux.

POINDIMIÉ – Clis Candle (classe de CLIS de l'école primaire de Poindimié) – Bougies.



François Behue revient dans le Pacifique après avoir été en poste à Wallis-et-Futuna entre 2007 et 2009.

International

« POUR INTERAGIR AVEC L'EXTÉRIEUR, NOUS DEVONS ÊTRE LE MIEUX ARMÉ POSSIBLE »

François Behue est le nouveau chef du service de la Coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il nous livre son éclairage sur cette compétence partagée avec l'État.

Pouvez-vous nous rappeler les missions du service de la Coopération régionale et des relations extérieures ?

François Behue : Son rôle est d'abord de conseiller le président du gouvernement pour la négociation d'accords internationaux, en lien avec la France. Il assure ensuite la veille et la prospective en matière de relations extérieures. L'autre volet est la représentation auprès des instances régionales et internationales. Dans le cadre de ces missions, notre feuille de route est de consolider les relations avec nos plus proches voisins : Vanuatu, Fidji, Australie et Nouvelle-Zélande, de concentrer nos actions, en cette période de crise, sur des secteurs prioritaires (sanitaire, transport aérien et maritime...), et de renforcer la coopération avec les autres territoires français du Pacifique que sont la Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

Quel est l'impact de la pandémie sur les relations extérieures du territoire ?

Si la crise sanitaire a fortement impacté les relations internationales, en particulier avec le ralentissement des

Bio express

François Behue a pris la tête du service de la Coopération régionale et des relations extérieures en septembre à l'issue de sa quatorzième. Auparavant, le fonctionnaire a coordonné pendant près de dix ans le réseau de la coopération française en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Il a également exercé à La Réunion, ainsi qu'à Wallis-et-Futuna en tant que chargé de mission des relations internationales.

activités économiques, à notre niveau, elle les a plutôt accélérées et consolidées dans une volonté de renforcer la coopération régionale. La Nouvelle-Calédonie doit travailler avec ses voisins, mais une relation de coopération se construit sur plusieurs années.

Quel rôle peut jouer votre service auprès des entreprises notamment pour leur stratégie d'export ?

Notre service travaille pour le compte du gouvernement, toutefois, nous pouvons avoir un rôle de conseil pour les entreprises. Il y a d'ores et déjà deux points d'attention. D'abord, l'image que les acteurs économiques renvoient à l'extérieur. Aujourd'hui, quel pourrait être l'intérêt des investisseurs de venir en Nouvelle-Calédonie ? Et inversement ? Il faut se mettre « à la place de » et regarder ce que les autres font. Le retour d'expérience est la meilleure des choses. Ensuite, pour interagir avec l'extérieur, nous devons être le mieux armé possible et protéger nos territoires, autant maritimes que terrestres. Une fois que tout cela sera bien consolidé, il sera possible de déterminer les meilleurs secteurs qui pourraient être soutenus par les institutions.

En savoir +

www.cooperation-regionale.gouv.nc

NOUVEAU DEFENDER HARD TOP

UNIQUE, UTILITAIRE, DÉFISCALISABLE !



ABOVE & BEYOND



LA VERSION UTILITAIRE DU NOUVEAU DEFENDER (90 OU 110).

Defender 90 2.0L Diesel 200CV BVA8 Hard Top : 4.595.000 FCFP

Defender 110 2.0L Diesel 240CV BVA8 Hard Top : 4.995.000 FCFP

Le Land Rover Defender Hard Top offre une combinaison unique de capacités tout-terrain, de confort, de robustesse et de durabilité dans le segment des véhicules utilitaires. Le nom Hard Top remonte à l'original de 1950 et a été relancé pour le plus robuste et pratique de la famille New Defender. Deux modèles de carrosserie, 90 et 110, offrant respectivement 1355L et 2059L d'espace de chargement. Moteurs diesel Ingenium avec transmission automatique huit rapports ou transmission intégrale intelligente. Il est capable de remorquer jusqu'à 3500 kg.

Johnston & Cie

218 rue A. Ohlen - Porte de Fer - Nouméa
28.17.17

landrover.nc

Équipements

4x4

3 places

Feux de jour et Phares à LED

Jantes 18" tôles blanches

Pneus Goodyear renforcés

Attelage amovible

Toit Blanc

Barres de toit longitudinales

Prise de charge 230V

Terrain Response

Détection du trafic en marche arrière

Freinage d'urgence

Caméra Panoramique 3D

Caméra avant et de recul

Alarme périmétrique



Eleftherios Chalkiadakis, cogérant de Biotecal (à droite), et Simon Gensous, chef de projet.

PROMOUVOIR LA FILIÈRE DES SUBSTANCES NATURELLES

« Nous ne travaillons qu'avec des organismes locaux, principalement des bactéries issues du lagon, dont certaines sont même endémiques », signale Eleftherios Chalkiadakis. À ce titre, Biotecal fait partie du cluster Nativ, association créée en 2018 à l'initiative de la province Sud, qui rassemble les différents acteurs de la filière des substances naturelles locales. Simon Gensous développe : « au-delà de nous regrouper, l'objectif de Nativ est également de monter un laboratoire d'analyses offrant la possibilité d'avoir des normes sur les produits issus de substances naturelles calédoniennes. Ce qui nous permettrait de nous placer sur le marché international. »

Innovation

BIOTECAL VALORISE LES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

L'entreprise de biotechnologie Biotecal sélectionne des molécules issues des micro-organismes du lagon calédonien. Objectif : la conception de divers produits, de la crème anti-rides au biofertilisant pour le jardin.

Les micro-organismes calédoniens regorgent de potentiel et Eleftherios Chalkiadakis l'a bien compris. Après une thèse, soutenue en 2013, en microbiologie marine à l'Université de la Nouvelle-Calédonie sur la capacité des organismes à produire des molécules valorisables pour l'industrie, il décide de monter sa propre entreprise de biotechnologie. Dès mi-2014, la start-up intègre l'incubateur de l'Adecal Technopole pour démarrer les recherches et bénéficier d'un accompagnement. Le jeune entrepreneur monte également une première entreprise de vente de

matériel pour laboratoire, Techcal, tandis que la société Biotecal est officiellement créée il y a deux ans.

Biotecal utilise les micro-organismes pour produire des molécules à haute valeur ajoutée et touche des domaines variés, de la cosmétique à l'agrobiotechnologie. « Nous avons réussi à isoler des molécules qui ont des effets lissant, anti-rides et hydratant. En 2017, nous avons sorti une crème sur le marché avec un cosmétologue local », explique Eleftherios Chalkiadakis.

Antibiotiques, biofertilisants...

Parmi la collection de 300 souches que l'équipe possède en laboratoire, plusieurs ont des activités probiotiques susceptibles d'être utiles en aquaculture et certaines produisent des antibiotiques. « Sur ce point, nous avons mis en place un partenariat avec une société française, pour qu'elle s'occupe des tests cliniques que nous

n'avons pas la capacité d'effectuer », précise le gérant. Ce projet n'en est encore qu'à la phase préliminaire, contrairement au développement de leur biofertilisant qui devrait arriver sur le marché d'ici à un an. « Nous avons sélectionné les souches, fait les tests en serre et procédons actuellement aux tests sur le terrain », complète son collègue, Simon Gensous. Fin octobre, l'équipe a démarré une nouvelle collaboration afin d'évaluer certaines molécules qui semblent efficaces dans le traitement des grands brûlés.

Contact : Biotecal - Tél. : 8112 62

www.biotecal.com www.nativ.nc

Credical finance vos envies d'évasion
Avec Credical, obtenez un prêt en moins de 24 h*

CONTACTEZ-NOUS
25 79 79
credical@nativ.nc

CREDECAL
CREDICAL
L'ACTION CREDIT
Le crédit, en plus rapide

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
*Délai de réponse maximum à partir du dépôt du dossier complet à Credical (hors WE et jours fériés). Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature de l'offre (réductible à 3 jours en cas de demande de livraison immédiate du véhicule). Credical - 6 rue Jean Chalier - PK4 - 98800 Nouméa - RIAS : NC170058

Linc
L'ISOLATION INDUSTRIELLE

Leader en Maintenance Industrielle
En Nouvelle-Calédonie

NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Isolation Thermique et Acoustique
- Solutions Réfractaires
- Solutions de Nettoyage Industriel
- Innovation, Technologie & Expertise

Groupe
LIZMONTAGENS
THERMAL TECHNOLOGIES

16 Rue Saint-Pierre à Numbo, 98800 Nouméa, Nouvelle-Calédonie
+687 460.460 <https://www.linc.nc/>

NOUVEAU
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

PAYEZ VOS COTISATIONS
PAR CARTE BANCAIRE
SUR www.cafat.nc

www.cafat.nc **D'INFOS** | espace.pro@cafat.nc
 25 71 10

CAFAT
 Votre vie, c'est notre quotidien.

l'imprévu ne se contrôle pas, il s'anticipe.

assurez
VOTRE avenir
 GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE*

* La **Garantie des Accidents de la Vie (GAV)** est une assurance Groupama qui permet de vous assurer, vous et votre famille, contre les conséquences financières des accidents du quotidien entraînant une invalidité permanente.

+ d'info au 256 990
coût d'un appel local

BANQUE CALÉDONNIENNE D'INVESTISSEMENT | SAEM au capital de 15 milliards XPF | Siège social : 54, avenue de la Victoire | BP K5 98849 Nouméa
 cedex Tél. (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57 | RCS Nouméa 15479 | Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007 voir rias.nc

BCI
 Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

www.bci.nc

Portrait

CÉDRIC CATTEAU

FAVORISER L'ÉMULSION DE PROJETS



En signant pour un deuxième mandat en tant que vice-président de la CCI chargé des services, Cédric Catteau réitère son engagement pour participer au développement de la « terre d'entrepreneurs qu'est toujours la Calédonie ».

investisseurs providentiels devrait à mon sens être envisagé. »
 Référent Infrastructures au sein de la CCI, Cédric Catteau est aussi particulièrement impliqué dans la gestion de crise qui touche l'aéroport de La Tontouta.

S'adapter au contexte inédit

« Au vu de la forte baisse d'activité, nous avons revu nos priorités, indique l'élu. Les investissements essentiels et les projets réglementaires de sûreté-sécurité sont maintenus. D'autres chantiers moins critiques sont pour le moment ajournés. Notre priorité est de soutenir les efforts de nos équipes qui accompagnent au quotidien les usagers professionnels de la plateforme. Nous militons pour que les mesures d'aides aux secteurs durablement touchés, notamment l'aérien et le tourisme, soient maintenues aussi longtemps que nécessaire. » Quant au renouvellement de la concession d'exploitation qui doit intervenir fin 2024, *« c'est un enjeu majeur de cette mandature. »* En dehors de ses multiples engagements, l'entrepreneur n'oublie pas l'essentiel. *« Je veille à profiter de ma famille, de mes amis et des multiples activités offertes par le territoire ; il y fait bon vivre et travailler ! »*

« L'entrepreneuriat, c'est mon dada, confie Cédric Catteau. J'adore la phase de création qui permet de passer de l'idée au projet. » Si son parcours professionnel en est la parfaite illustration*, l'élu souhaite résolument transmettre cet esprit pionnier aux jeunes.

Tenter sa chance

« La Nouvelle-Calédonie reste un pays où l'on peut mettre en musique ses aspirations, même si cela est plus complexe aujourd'hui. La jeunesse ne doit pas hésiter à tenter sa chance », insiste le chef d'entreprise qui cite différents dispositifs à l'appui : le parcours Entreprendre de l'EGC, *« un fabuleux tremplin qui consiste à sélectionner un à deux candidats par an sur leur idée et leur capacité à être de vrais porteurs de projet afin de les accompagner jusqu'au sortir de l'école ».* Autre exemple, les créateurs d'entreprise en recherche de financements, *« ils auront prochainement la possibilité de pitcher leur business plan devant un jury de Business Angels. Un statut de ces*

* Lire aussi CCI Info n° 241 sur www.cci.nc.

« La création d'entreprise, c'est dans l'ADN du pays ! »

Les étapes clés de son parcours

- 1998 : diplômé HEC Paris
- 1998-2001 : groupe Lavoix, Nouvelle-Calédonie
- 2001-2003 : MBA à Harvard, États-Unis
- 2003-2006 : McKinsey & Company, États-Unis et Australie
- Depuis 2006 : gérant de la SARL Alchiem
- 2007 : lancement de la franchise Quick (devenue Burger King)
- 2010 : lancement de la franchise Mango
- 2016 : lancement de la franchise Fitness Park.



Dossier

LA CONSTRUCTION MIEUX ENCADRÉE

Le Référentiel de la construction de Nouvelle-Calédonie (RCNC) est un nouveau cadre réglementaire et normatif entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020. Il repose sur quatre leviers : l'assurance obligatoire, la qualification des professionnels, l'agrément des matériaux et la conformité des ouvrages. Éclairage sur le dispositif rénové de l'assurance construction.

Une habitation neuve qui recèle des malfaçons, des entreprises en défaut d'assurance, un propriétaire embarqué dans un long combat juridique pour trouver les responsables... C'est pour éviter ce genre de scénario qu'une réforme du secteur de la construction a été lancée. Elle a impliqué tous les acteurs de la filière : Chambres consulaires, fédérations professionnelles, architectes et bureaux d'études, industriels et impor-

tateurs, administrations, assureurs, associations de consommateurs... « Cela représente plus de 500 réunions. Il faut saluer cette mobilisation de l'intelligence collective pour améliorer la construction avec une vision calédonienne et de manière soutenable », souligne Djamil Abdelaziz, directeur adjoint de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens du gouvernement (DAPM).

La loi réformant l'assurance construction a été adoptée le 5 février 2019 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Elle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2020.

Un système d'assurance « à double détente »

Le nouveau mécanisme, issu de la révision du code des assurances, comporte **deux assurances obligatoires** :

1. L'assurance dommages ouvrage (art. LP 242-1 et suivants du code des assurances)

Pour qui ? Le maître d'ouvrage, professionnel ou particulier, qui fait réaliser des travaux de construction (ex : maison, immeuble de bureaux, rénovation lourde d'un ouvrage existant).

Pourquoi ? Le protéger, dès la déclaration d'ouverture de chantier, des malfaçons, défaillances ou sinistres pendant dix ans à compter de la réception des travaux.

Le + : « Les victimes de dommages seront désormais indemnisées directement, sans recherche préalable de responsabilité, dans des délais

Dossier

contraints, fixés par la loi », explique Emmanuel Roche, président du Comité des sociétés d'assurance (Cosoda). C'est un système à double détente car une fois que l'assureur aura indemnisé le maître d'ouvrage, il fera la démarche d'aller chercher la responsabilité décennale des entreprises auprès de leurs assureurs.

2. L'assurance responsabilité civile décennale ou RCD (art. Lp 241-1 du code des assurances)

Pour qui ? Le professionnel de la construction dont la responsabilité décennale est susceptible d'être engagée (articles Lp. 1792 et suivants du code civil) lors de la réalisation de travaux de construction ou de rénovation lourde de l'existant, qui mettent en jeu :

- la solidité de l'ouvrage,
- l'étanchéité des couvertures horizontales et des toitures terrasses, à l'exclusion des parties mobiles,
- l'étanchéité des parois enterrées.

Le sous-traitant est exclu de cette obligation puisqu'il n'est pas lié directement au maître d'ouvrage. Néanmoins, le titulaire d'un marché peut imposer contractuellement à ses sous-traitants de souscrire une assurance RCD.

Pourquoi ? Être couvert par une assurance RCD durant dix ans à compter de la réception des travaux. Attention de ne pas confondre avec l'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) qui « n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée », prévient Emmanuel Roche.

Le + : « Dans l'ancien système, l'assurance décennale était prise par chantier et couvrait tout le monde à la fois, maître d'ouvrage et entreprises. Désormais, le contrat d'assurance RCD est souscrit par le professionnel pour un an, renouvelable », explique Emmanuel Roche. Il couvre ainsi tous les ouvrages réalisés sur l'année. Autre point : les assureurs sont obligés d'assurer les constructeurs si ceux-ci ont prouvé leur qualification (voir p. 23).



► « Les victimes de dommages seront désormais indemnisées directement, sans recherche préalable de responsabilité »

Emmanuel Roche, président du Comité des sociétés d'assurance (Cosoda).

À quel coût ? « Le taux, basé sur le chiffre d'affaires dégagé par les ouvrages soumis à la RCD (année N-1), est calculé en fonction de l'activité de l'entreprise et du risque qu'elle génère, de l'ancienneté, de la qualification et de la sinistralité », détaille Emmanuel Roche.

Pour Djamil Abdelaziz, « les entreprises qui génèrent peu de sinistres finiront par avoir un avantage compétitif car elles auront une prime d'assurance plus basse ».

Que faire en cas de refus d'assurance ?

Le professionnel de la construction qui fait face à un refus de l'assurance sollicitée peut saisir l'instance paritaire de l'assurance construction en utilisant un téléservice accessible sur rncn.gouv.nc, ou en adressant sa demande à :

M. le président de l'instance paritaire de l'assurance construction, DAPM, 1 bis rue Unger - Vallée du Tir bâtiment C - BP M2 98849 Nouméa Cedex.

Composée de trois collèges (assureurs, constructeurs, maîtres d'ouvrage), l'instance est chargée de contraindre l'assureur choisi par le constructeur à lui délivrer une garantie et de fixer le montant de la prime d'assurance.

La liste des assureurs agréés pour la construction est disponible sur le site de la direction des Affaires économiques : www.dae.gouv.nc

LES PARAMÈTRES DE L'ASSURANCE CONSTRUCTION

Tous les ouvrages de construction sont concernés par l'obligation d'assurance, à l'exception d'une liste limitative d'ouvrages*.



Parmi les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance, on distingue ceux qui sont **toujours exclus** : les ouvrages maritimes, lacustres, les ouvrages d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, héliportuaires, les ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents.

D'autres ouvrages sont exclus, **sauf s'ils sont accessoires à un ouvrage soumis à l'obligation d'assurance**. Il s'agit des voiries, des ouvrages piétonniers, des parcs de stationnement, des réseaux divers, des canalisations, des lignes ou câbles et leurs supports, des ouvrages de transport, de production, de stockage et de distribution d'énergie, des ouvrages de stockage et de traitement de solides en vrac, de fluides et liquides, des ouvrages de télécommunications, des ouvrages sportifs non couverts.

Quelques exemples d'ouvrages inclus ou exclus...

- **Voies** : un parking sous bâtiment est inclus, une rue qui dessert un lotissement est exclue.
- **Espaces verts** : une toiture terrasse végétalisée, une jardinière en élévation dans l'emprise du bâtiment sont incluses, des plantations hors emprise du bâtiment sont exclues.
- **Électricité** : si l'ouvrage d'électricité, incorporé ou non dans l'ouvrage neuf ou rénové, en devient techniquement indivisible (ex. : réseaux, tableaux généraux), il est inclus. La pose de luminaires, démontables sans intervention sur la construction, est exclue.
- **Peinture** : dans la mesure où elle participe à la durabilité ou à l'étanchéité de l'ouvrage (ex. : imperméabilisation, enduits hydrauliques), elle est incluse. En revanche, la peinture des murs, des plafonds, des boiseries est exclue.
- **Installations photovoltaïques** : si l'ouvrage est incorporé dans l'ouvrage neuf ou rénové, et en devient techniquement indivisible (ex. : réseaux encastrés murs ou toitures, installation participant à la couverture de l'ouvrage), il est inclus.

* Art. Lp 243-10 du code des assurances.



Trois questions à...

Silvio Pontoni, président de la Fédération calédonienne du BTP (FCBTP)

La FCBTP a activement participé à l'élaboration du RCNC. Cette méthode participative était indispensable pour arriver au consensus ?

Elle était obligatoire. Notre fédération demandait la révision de l'assurance décennale depuis longtemps, mais cela impliquait de revoir entièrement l'encadrement. La participation de l'ensemble des acteurs a permis de poser tous les paramètres et de lever point par point les obstacles. Depuis son application, notre travail continue afin d'ajuster les curseurs. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Selon votre organisation, pourquoi cette réforme va dans le bon sens ?

Le client final sera mieux protégé car en cas de dommages de nature décennale, l'indemnisation et les travaux passent avant la recherche de responsabilité. Par ailleurs, en limitant l'accès aux personnes qui ont les compétences, le secteur du BTP souhaiterait aussi redorer son image.

Quels sont les principaux changements pour les entreprises et les points de vigilance ?

Une hausse certaine de leurs cotisations d'assurance, mais en cas de sinistres, les entreprises, mieux couvertes, seront plus sereines. Il faut bien vérifier si l'on est assujéti ou non à la responsabilité civile décennale. Si oui, à chaque entreprise de bien négocier avec son assureur en faisant valoir ses compétences.

LA QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS

Les conditions d'exercice des métiers de la construction ont changé depuis le 1^{er} juillet 2020*. Le RCNC impose à partir de cette date une obligation de qualification pour les nouvelles entreprises qui souhaitent exercer une activité du bâtiment.



Pour les entreprises en activité avant le 1^{er} juillet 2020, aucune démarche particulière n'est à effectuer, sauf si elles souhaitent enregistrer une nouvelle activité dans leur offre.

Qui doit apporter la preuve de la qualification ?

Il revient au chef d'entreprise, son conjoint (salarié ou associé ou collaborateur) ou à un salarié de l'entreprise d'apporter la preuve de sa qualification. L'activité doit être placée sous le contrôle effectif et permanent de cette personne qualifiée pour le métier exercé.

Quelles sont les conditions à remplir ?

La qualification pour chaque activité exercée est justifiée par une seule de ces deux conditions :

- soit **détenir une certification de niveau 3**, anciennement niveau V (CAP ou BEP) ou supérieure, dans le domaine d'activité.
- soit **justifier de trois années d'expérience professionnelle** dans cette activité, au cours des six années précédentes.

Quelles sont les démarches à effectuer pour prouver sa qualification ?

Le contrôle de la qualification est effectif depuis le 1^{er} octobre 2020 à la CCI. Il est réalisé lors des formalités d'inscription ou de modification de votre entreprise. En l'absence de justificatifs de qualification, si vous souhaitez tout de même enregistrer votre dossier, celui-ci sera transmis au Registre du commerce et des sociétés qui effectuera les vérifications nécessaires.

* Délibération n° 63 du 18 février 2020.

Cas particuliers

- **Activité de bureaux d'études ou de géotechnicien** : détenir une certification de niveau 1 dans le domaine d'activité ou justifier de cinq années d'expérience professionnelle dans cette activité au cours des dix dernières années.
- **Architecte** : il remplit la condition de qualification en étant inscrit à l'ordre des architectes.
- Il est nécessaire de justifier de la qualification pour chaque activité déclarée, sauf si elles relèvent d'une même condition de compétences (ex : menuiserie bois et menuiserie PVC).
- L'expérience professionnelle peut être appréciée sur une période plus longue en cas d'interruption temporaire d'activité et fera l'objet d'une décision spéciale prononcée par la commission technique qualification (procédure en cours de construction).

LES ACTIVITÉS DU BÂTIMENT SOUMISES À L'OBLIGATION DE QUALIFICATION*

- Architecte
- Bureau d'études géotechniques
- Ingénierie, études techniques dans le domaine de la construction
- Construction ou réhabilitation de bâtiments résidentiels et non résidentiels
- Construction d'installations de réseaux pour fluides
- Construction de lignes électriques et de télécommunications
- Construction ou entretien d'ouvrages d'art
- Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
- Travaux de finition, à l'exception des activités de nettoyage de nouveaux bâtiments après leur construction et de remise en état des lieux après travaux
- Autres travaux de construction spécialisés
- Amiante : analyses, essais et inspections techniques
- Travaux de désamiantage

* Arrêté n° 2020-1289/GNC du 18/08/2020.



Retrouvez toutes les informations, l'actualité et la FAQ de la réforme de la construction sur www.rcnc.gouv.nc

VERS UN RÉFÉRENTIEL D'AGRÈMENT DES MATÉRIAUX



Le RCNC implique également le respect des normes de construction lors de la réalisation des travaux, ainsi que l'utilisation de produits ou matériaux normés et agréés.

Les normes applicables en Nouvelle-Calédonie sont des normes internationales (ISO), européennes (EN) et françaises (NF), gérées par l'AFNOR. Seulement, les produits qui proviennent de notre environnement proche (Australie, Nouvelle-Zélande, Asie) ou les matériaux fabriqués localement ne sont pas forcément normés AFNOR. C'est pourquoi il a été créé un agrément calédonien, délivré par le gouvernement, qui pourra être obtenu sur présentation d'un référentiel par l'importateur ou le producteur. « Ce système doit être mis en place d'ici à trois ans, précise Djamil Abdelaziz. L'agrément est basé sur une adaptation des référentiels de certification, majoritairement européens, au contexte calédonien. L'objectif est de permettre aux opérateurs locaux d'accéder à un dispositif plus simple, plus réactif et moins cher. Une filière de laboratoires d'essais en Nouvelle-Calédonie est en train de se mettre en place ; elle devra travailler en liaison avec des opérateurs de Métropole et du Pacifique. Des premiers appels d'offres sont en cours pour accompagner l'élaboration de ces référentiels.

En attendant, les industriels qui ne disposent pas d'une certification reconnue par la Nouvelle-Calédonie peuvent faire une demande d'agrément « provisoire » (valable 3 ans) via le téléservice accessible sur rcnc.gouv.nc et demarches.gouv.nc

Fin octobre, 23 demandes avaient été déposées par des entreprises pour une centaine de produits.

* Délibération n° 115 du 24 mars 2016.



► « La réforme de la construction permet d'inscrire en Nouvelle-Calédonie un cahier des charges qui contribue à une transparence qualité sur la mise en œuvre de la structure d'un bâtiment. Il s'agit d'un atout pour la professionnalisation des métiers et d'une référence pour la qualité des matériaux. Les logements et les infrastructures sont assurés sereinement. La marque RCNC offre l'occasion aux professionnels du secteur de valoriser leur savoir-faire tout en apportant à leurs clients la confiance nécessaire au projet d'une vie. »

Noé Bertram, trésorier adjoint de la CCI.

Dernier volet, la conformité des ouvrages

Elle sera réalisée par un contrôleur technique agréé par le gouvernement qui interviendra à la demande du maître d'ouvrage et lui donnera son avis sur les questions d'ordre technique, notamment celles qui concernent la solidité de l'ouvrage et la sécurité des personnes.

Le contrôle technique sera obligatoire dans le cadre de certaines constructions (immeubles de grande hauteur, certains établissements recevant du public, etc.).



Le premier réseau RH Du monde Francophone



Nos prestations

Recruter et évaluer

Externalisation de votre processus de recrutement, chasse, évaluation.

Former et conseiller

Conseils et audit social et RH. Externalisation de la gestion du plan de formation. Management de transition.

Développer et accompagner

Coaching, VAE, Bilans de compétences. Entretien de carrière et de mobilité. Outplacement, reconversion et reclassement collectif.

- Des parcours de formation multimodaux et digitaux.
- Utilisation des médias en ligne pour nos recrutements
- Diagnostics RH et des prestations d'accompagnement adaptées à vos organisations.



Alizés RH Nouvelle-Calédonie

Centre Commercial Belle-Vie
224 Rue Jacques Iekawe
BP 30668 - 98895 Noumea Cedex
+687 26 16 17 - caledonie@alizes-rh.com

Retrouvez-nous sur le web

<https://alizes-rh.com>



Économie

23 MESURES POUR DYNAMISER UNE ÉCONOMIE FRAGILISÉE

Après le plan de sauvegarde lancé en avril pour amortir les effets de la crise sanitaire, le gouvernement a dévoilé ses mesures de relance à court terme. Construit en collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques, ce plan a pour double objectif de restaurer la confiance et de relancer la création de richesses et d'emplois.



© CCI-NC

C'est entouré des représentants du monde économique que Christopher Gygès, membre du gouvernement en charge de l'économie, a présenté les mesures d'urgence, en saluant « cette volonté commune de soutenir l'économie ». Un propos relayé par David Guyenne, président de la CCI : « Nous avons besoin de visibilité par rapport aux échéances institutionnelles et économiques, pour les deux ans à venir et au-delà. C'est dans ce cadre que nous avons travaillé tous ensemble pour proposer un plan ambitieux. »

Quelques mesures majeures

- Pour les secteurs les plus impactés (tourisme, transports, etc.) : une loi du pays relative à l'abandon des charges sociales et fiscales va être présentée. Pour les salariés qui devront être licenciés et les

personnes déjà au chômage du fait de la crise, un dispositif de formation sera proposé.

- Pour favoriser le pouvoir d'achat et dynamiser l'investissement : les droits de douane sur certains produits en provenance d'Australie, de Nouvelle-Zélande et Fidji seront supprimés pendant un an. La réalisation d'investissements privés sera facilitée, un fonds d'investissement local doit être créé et le plafond déductible des impôts des travaux à domicile et d'installation d'équipements verts doit être augmenté.

- Pour soutenir le tissu économique : un plan de structuration pour les très petites entreprises (TPE), ou « small business act » calédonien, est lancé cette

6 thématiques

- Soutenir les secteurs durablement impactés
- Soutenir le pouvoir d'achat et la consommation intérieure
- Soutenir le tissu économique et l'emploi
- Écrire un nouveau contrat social
- Engager un choc de simplification
- Soutenir et dynamiser l'investissement

Retrouvez l'intégralité du plan #NC Relance sur www.cci.nc

fin d'année (comprenant des mesures sur le statut, la protection sociale, la professionnalisation, etc.). Diverses dispositions sont aussi prévues pour améliorer la trésorerie des entreprises.

Vers une réforme du modèle économique

« Le changement de modèle et la diversification des activités étaient déjà portés avant la crise sanitaire, celle-ci ne fait que les accélérer. Il faut développer nos économies verte, bleue et numérique. Ce repositionnement permettra une relance sur le long terme », a ajouté Christopher Gygès. Ce plan de transformation de l'économie calédonienne est en cours d'élaboration.



« Un maximum de personnes doit avoir la possibilité de suivre des formations, c'est le moment de le faire. »
David Guyenne, président de la CCI.



CODE DES AIDES POUR LE SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE (CASE)

→ LA RÉFORME DU CASE PERMET DE DOTER LA PROVINCE SUD D'OUTILS PERTINENTS DE STIMULATION ET DE PILOTAGE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE PAR L'INVESTISSEMENT*

Elle participe à la création d'emploi en cohérence avec les évolutions du tissu productif local. Elle répond à ces besoins :

- Élargir l'éligibilité en raisonnant par filière
- Privilégier les interventions de la Province par des appels à projets sur des filières ciblées
- Développer la formation et l'accompagnement des chefs d'entreprises
- Favoriser le retour au pays des jeunes diplômés calédoniens
- Réduire les délais et simplifier l'instruction des dossiers de demande d'aide
- Toilettier l'offre actuelle des aides dans un souci de performance et de simplification

TOUT SAVOIR ET TOUTES VOS DÉMARCHES EN LIGNE !

province-sud.nc/case



→ LES DISPOSITIFS D'AIDES CONCERNENT LES AIDES SUIVANTES :

AIDE PRÉALABLE À L'INVESTISSEMENT

Études de faisabilité

AIDES À L'INVESTISSEMENT

- Équipement
- Infrastructures primaires
- Investissement de transition écologique
- Investissement de transition numérique
- Investissements immatériels
- Investissement jeunes diplômés calédoniens

AIDES À L'EXPLOITATION

- Formation
- Emploi
- Fonds de roulement
- Communication commerciale
- Emploi en faveur des jeunes diplômés calédoniens

AIDES EXCEPTIONNELLES À L'EXPLOITATION

- Maintien effectif salarié
- Trésorerie

*hors agriculture, pêche et aquaculture

Environnement



Le projet ressemblera à cette unité solaire en Afrique du Sud.



UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE POUR RÉPONDRE AU BESOIN EN EAU

Un projet-pilote d'unité de dessalement d'eau de mer avec osmoseur fonctionnant à l'énergie solaire doit voir le jour sur la presqu'île Lebris à La Foa. L'Agence calédonienne de l'énergie en assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mairie de La Foa. Le point avec Christopher Gygès, président de l'ACE.

Dans quel cadre le projet a-t-il été mis en place ?

Christopher Gygès : Il y a beaucoup d'endroits qui rencontrent des problèmes d'eau, notamment sur la côte Ouest, comme la presqu'île Lebris qui n'est pas raccordée au réseau d'eau potable. Deux choses ont rendu possible ce projet : un partenariat signé avec l'Agence française de développement (AFD) pour financer ce type d'opérations, ainsi que la baisse considérable du coût du photovoltaïque, divisé quasiment par dix ces dernières années.

Ce projet pourra-t-il être décliné ailleurs sur le territoire ?

L'eau potable est un des enjeux de ces prochaines années. Nous sommes en train d'étudier les besoins, notamment sur l'île des Pins et dans le Grand Nord, vers Koumac-Poum où il y a également des problèmes d'eau agricole. La question est de savoir s'il est possible d'étendre le projet de Lebris à une plus grande échelle pour répondre à ces besoins agricoles. Ce n'est pas tranché aujourd'hui.

Cette technologie a-t-elle un impact sur l'environnement ?

Des études environnementales sont mises en place pour évaluer l'impact du pompage. Si on devait envisager ce dispositif pour des zones de plus grande taille, il y aurait des études plus poussées. Avec ce projet, on s'inscrit dans une démarche durable – remplacer le gazole par du photovoltaïque, à des prix compétitifs –, ce n'est pas pour se créer un problème environnemental à côté.

Les habitants vont-ils voir le coût de l'eau augmenter ?

Justement non. Les travaux pour amener le réseau public d'eau coûtent très cher, et les systèmes à osmose avec du gazole également. Nous attendons cependant de voir le coût final de l'opération, il faut que le prix de l'eau soit abordable. Pour l'instant, ce projet représente une enveloppe d'environ 40 millions de francs.

Le projet Lebris en bref

L'unité devrait être opérationnelle en mai 2021 et fournir 30 m³ par jour à 100 résidents en semaine et 300 le week-end. Le procédé est simple : l'eau de mer est pompée avant d'être dessalée grâce au principe de l'osmose inverse. L'eau devenue potable est ensuite acheminée chez les particuliers.

ÉTAT DES LIEUX DES UNITÉS DE DESSALEMENT*

Des unités de dessalement, raccordées au réseau électrique (sauf Tiga), existent déjà à :

- Poum (production totale de près de 100 m³/jour) ;
- Ouvéa (plus de 1 000 m³/jour) ;
- Tiga (via un osmoseur diesel, pour 20 m³ tous les 15 jours) ;
- L'usine KNS (3 x 500 m³/jour).

À noter que l'hôtel Ouré Lodge et la gendarmerie de l'île des Pins se sont récemment équipés, ainsi que le Beach House Lodge à Poum, qui a opté pour une unité solaire, raccordée au réseau électrique.

* Données fournies par la société Aqua Nord.



Cool RAOUL!

JUSQU'AU
31
DÉCEMBRE



DUSTER

STEPWAY

SANDERO

LODGY



3 révisions* OFFERTES!

POUR L'ACHAT DE VOTRE DACIA

Tranquillité

Visibilité

Sérénité

TOUT COMPRIS!



Numérique

LE COMMERCE S'AFFICHE SUR LA TOILE

Le forum Diginova a consacré fin octobre une table ronde aux outils de la vente en ligne en réunissant notamment des commerçants qui ont fait le choix de la digitalisation. Un partage d'expériences instructif qui montre la dynamique actuelle dans ce domaine. Tour de table.



Shop.nc, market place

Ouvert depuis cinq ans, la plateforme regroupe 150 enseignes, propose plus de 100 000 références et effectue plus de 18 000 livraisons sur l'ensemble du territoire. Pour Romain Chavigny, cogérant de Shop.nc, ce marché dématérialisé « offre pour les enseignes l'assurance d'une visibilité immédiate, 24h/24, sur un support en évolution constante ».

ETicket, billetterie

Ce service 100 % local lancé en 2014 enregistre entre 25 000 et 30 000 visites par mois. Plus de 500 événements ont été référencés en 2020, tout secteur d'activité confondu. « La crise sanitaire a donné un coup de pouce à l'activité, témoigne Lucie Jalabert, cogérante d'ETicket, en attirant de nouveaux clients notamment pour la mise en ligne d'offres promotionnelles. »

Point Rouge, location de véhicules

La société a réorganisé son site Internet. « C'est un investissement lourd, mais c'est l'avenir et c'est un gain de temps pour tout le monde », reconnaît la directrice, Dany Phan. Désormais interconnecté au stock et aux différents points de location, l'outil propose aussi la possibilité au client de choisir un lieu de livraison du véhicule (à son domicile, chez le garagiste...).

Aquavena, commande de menus diététiques

La société s'est digitalisée en 2015. « Une refonte sur mesure du site a été opérée il y a deux ans, précise le gérant, Benoît Auclain. Aujourd'hui, 90 % des commandes et 70 % des règlements sont effectués en ligne par une clientèle mensuelle de 600 actifs (client qui commande une fois par semaine). L'utilisateur est totalement autonome pour enregistrer sa commande, la modifier ou l'annuler. »

En savoir +

La CCI organise des ateliers gratuits pour lancer une page Facebook professionnelle. Pour aller plus loin, elle propose des formations payantes : « Etablir sa stratégie de communication digitale » et « Facebook, de la visibilité pour votre commerce ».

Contact : entreprises@cci.nc ou 24 31 35

www.cci.nc



► « La digitalisation est une opportunité de survie pour le commerce local. Grâce aux gains de productivité, à la baisse des coûts et à la simplification administrative. C'est aussi la réponse aux attentes des consommateurs. »

Édouard Calvet, coprésident du Syndicat des commerçants.

USAGES ET RÉGLEMENTATION

Selon les dernières études de l'Observatoire numérique de Nouvelle-Calédonie :

- sur 10 Calédoniens, 5 font du repérage en ligne et 3 à 4 pratiquent le e-commerce ;

• une méfiance subsiste chez les consommateurs pour donner les codes de leur carte bancaire. L'évolution de la réglementation avec la mise en place d'une authentification renforcée de l'acheteur (version 3DSV2) devrait les rassurer. Cette obligation sera applicable au 31 mars 2021. Pour rappel, sur le territoire, le paiement en ligne est porté par la solution EpayNC de la Calédonienne de services bancaires (CSB).

VOUS PRÉFÉREZ LA CONDUIRE OU VOUS CONTINUEZ D'EN RÊVER ?



SOCALFI FINANCE
VOS ENVIES DE 4X4



448 448 WWW.SOCALFI.FR
@ SERVICE.COMMERCIAL@SOCALFI.COM



UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Solutions de financement à usage personnel ou professionnel, **Sous réserve d'étude et d'acceptation par Socalfi**. Pour tout crédit à usage personnel, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son acceptation (en VAC et LOA, délai réductible jusqu'à 3 jours en cas de demande de livraison anticipée). Prêteur : Socalfi - S.A.S. au capital de 262 530 000 CFP agréée en qualité de société de financement - 650 721 RCS Nouméa Siège Social : CC. La Belle-Vie, 224, rue J. Léakawé - PK6 - BP 30500 - 98895 Nouméa Cedex. Intermédiaire en assurance sous le n° NC170047 (www.rias.nc).

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

GROS ARRIVAGE

www.facebook.com/chloetmaisondelamontre

DES MONTRES AUTOMATIQUES RAFFINÉES,
MANUFACTURÉES AU JAPON.

PRESAGE



Maison de la Montre & du Bijou
Centre ville : 29 rue de Verdun
Tél. : 275393 ou 277515

CHLOE & Maison de la Montre
PK6 : 224 rue Jacques Léakawé,
centre commercial Belle vie
Tél. : 445151

SEIKO
DEPUIS 1881

Tourisme

LE TOURISME DANS LE PACIFIQUE À L'HEURE DE LA PANDÉMIE

Alors que la crise sanitaire ne faiblit pas, regards croisés sur les situations très différentes du secteur touristique dans les autres territoires français du Pacifique, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française.



Une délégation wallisienne et futunienne était présente à la Foire du Pacifique à Nouméa en octobre pour vanter les attraits de ses îles.

Un nouvel élan à Wallis-et-Futuna

Épargnées par la pandémie, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie ont rouvert les liaisons entre leurs deux capitales. Deux vols par semaine permettent ainsi aux Calédoniens de se rendre à Wallis, sans effectuer de quatorzaine. Denis Ehrsam, directeur général de la Chambre du commerce, de l'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA) de Wallis-et-Futuna décrit : « Depuis la reprise des vols le 4 juillet, beaucoup de Calédoniens viennent parce que les missions, dans le domaine de la santé et de l'agriculture en particulier, ont recommencé. Des entrepreneurs font aussi le déplacement pour prospecter et en profitent pour prendre quelques jours de vacances. Le nombre de touristes reste cependant limité par le nombre d'avions mais les hébergements sont remplis. » Avec seulement six prestataires à Wallis et trois à Futuna, il y a encore « de gros besoins ». La mission tourisme de l'administration de Wallis-et-Futuna cherche à développer le Airbnb et l'accueil chez l'habitant.

Selon les dernières données, 3 000 personnes déclarent y venir en vacances chaque année et 700 pour des missions. « Il s'agit principalement de tourisme affinitaire mais, depuis juillet, on accueille également des vrais touristes, qui viennent uniquement pour découvrir la destination », ajoute Denis Ehrsam. Dans le cadre de la stratégie numérique lancée par le territoire et soutenue par l'Union européenne, l'office de tourisme a

lancé son site internet mi-septembre. Une carte touristique de chacune des deux îles a également été publiée.

En savoir + : www.wallis-futuna.travel

Effondrement en Polynésie française

« Malgré la réouverture des vols commerciaux à partir du 15 juillet, la fréquentation touristique a chuté de 68 % par rapport à la même période en 2019, déplore Stéphane Renard, consultant spécialisé et coordinateur de Tahiti Cruise Club et du Cluster maritime de Polynésie française. Les îles qui bénéficient des plus fortes fréquentations (Tahiti, Moorea, Bora Bora, Rangiroa...) en subissent les effets le plus durement, avec une spirale fortement récessive, malgré les efforts pour soutenir le tourisme intérieur et la consommation locale. » Les pensions de famille ont réussi à passer ces sept mois d'activité réduite grâce notamment aux mesures de soutien prises par les autorités, mais l'hôtellerie internationale haut de gamme et les meublés du tourisme sont quant à eux dans une situation « très alarmante ».

Touchée de plein fouet par la crise sanitaire, la Polynésie française n'a pas suivi les mesures mises en place fin octobre en Métropole, mais ce deuxième confinement a des conséquences sur la destination avec de nombreuses annulations de voyages. L'avenir pour tous les acteurs polynésiens du secteur touristique reste très incertain tant que la pandémie perdure.

Entreprendre ensemble pour voir plus loin

Fonds propres et quasi-fonds propres
défiscalisation industrielle

 Développer

 Reprendre

 Renforcer

 Conforter



 inter invest
outré-mer

 inter invest
capital

+ 687 44 22 53
Agence NC Finances
contact-nca@pacific.inter-invest.fr

Bac de rétention et absorbant



Equipement de Protection Individuelle



Poubelles et cageots plastique



Tapis caoutchouc et joints



axiome
Tél. 27 27 69 | Fax : 24 19 59
Commercial : 76 11 54
axiome@axiome.nc | www.axiome.nc
22 Rue Réaumur Ducos
Du lundi au vendredi 7 h à 12 h et 13 h à 17 h le samedi de 8 h à 11 h



Formation

LE FIAF AIDE VOS SALARIÉS À RELANCER VOTRE ACTIVITÉ

Destinées à aider les employeurs à faire face à la crise économique, les formations Relance, programmées et financées à 100 % par le Fonds interprofessionnel d'assurance formation (FIAF), viennent de débuter. Dans ce cadre, la CCI propose huit thématiques.

Dans ce cadre, la CCI propose huit formations très diverses, de la professionnalisation de la fonction achat à l'animation de réunions à forts enjeux (lire l'encadré).

Prise en charge à 100 %

« Ces formations ont une valeur ajoutée innovante, soit dans l'approche pédagogique, soit dans les outils, décrit Céline Soviche, responsable ingénierie de la formation professionnelle à la CCI. Elles s'adressent à toutes les entreprises, mais nous espérons en particulier que les moins de 10 salariés qui, par manque de temps et de financements, hésitent souvent à envoyer leur personnel se former, y verront une occasion de sauter le pas », insiste Céline Soviche. Car ces formations sont prises en charge par le FIAF à 100 % :

en plus du fonds spécifique dédié pour financer les frais de formation, les entreprises peuvent utiliser une enveloppe de 400 000 francs pour financer des frais de rémunération, de déplacement, de restauration ou d'hébergement du stagiaire sur ses journées de formation. Le coût total du dispositif est de 45 millions de francs.

Huit mois après le début de la crise sanitaire en Nouvelle-Calédonie, les entreprises souffrent du fort ralentissement de l'activité économique. « Les entreprises ont dû faire face à un changement brutal et s'adapter, confirme Jill Serve, conseillère formation au FIAF, d'où la mise en place de formations destinées à permettre aux salariés d'acquérir des compétences transverses pour mener à bien ces adaptations. »

Sept organismes proposent, au total, 700 places dans 30 formations organisées en 77 sessions réparties jusqu'en décembre 2021 (catalogue sur www.fiaf.nc). « Le dispositif Relance repose sur trois piliers : Gérer et anticiper, Collaborer, et Produire durablement, précise Jill Serve. Les formations vont des écogestes aux outils collaboratifs en ligne jusqu'à la gestion des projets ou la maintenance industrielle. »

En savoir plus : www.fiaf.nc

HUIT FORMATIONS À LA CCI
Les formations proposées par la CCI dans le cadre du programme Relance sont :

- Créativité collective et résolution de problème en entreprise
- Devenir acteur du changement en entreprise
- Former une équipe à la gestion de projet agile
- Collaborer avec Office 365
- Préparer et animer des réunions à forts enjeux
- Établir sa stratégie de communication digitale en Nouvelle-Calédonie
- Professionnaliser la fonction achat
- Acheter durablement.

Contact : entreprises@cci.nc / 24 31 35
www.cci.nc

DÉSTOCKAGE SUR MACHINES NEUVES



4 995 000 F
au lieu de 5 395 000 F

COMPACTEUR
VMT 430 - 4 tonnes
→ 400 000 F de remise



4 000 000 F
au lieu de 4 400 000 F

MINI-PELLE
2 Mini-Pelles 8025
→ 400 000 F de remise





Fiche pratique

LE RUAMM EN 5 QUESTIONS

Deux fois par mois, des permanences de la CAFAT sont proposées au siège de la CCI à Nouméa. Des rendez-vous gratuits pour répondre à toutes les questions que vous vous posez sur le régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM). Revue de quelques questions récurrentes.

Pourquoi doit-on payer le RUAMM si l'on est déjà salarié ?

Les personnes exerçant une activité salariée et une activité indépendante sont affiliées et cotisent pour chacune d'elles, dans la limite d'un plafond par activité, sans que ce cumul de cotisations puisse entraîner un cumul de prestations au niveau des remboursements de leurs soins.

Si je touche le chômage au moment de la création de mon activité, combien de temps la prestation est-elle maintenue ?

Le paiement de l'allocation sera effectué selon les ressources déclarées au titre de l'activité non salariée. Si vous percevez des revenus mensuels supérieurs à 46 322 francs, l'allocation chômage est suspendue pour la période concernée. S'ils sont inférieurs, l'allocation est maintenue. Vous devrez fournir chaque mois à terme échu une attestation de revenus pour le mois concerné.

Je suis titulaire de la carte A (aide médicale à 100 %), est-ce que je dois cotiser au RUAMM ?

Les bénéficiaires de la carte A d'une aide médicale sont exonérés du paiement des cotisations au RUAMM, mais restent redevables de la contribution calédonienne de solidarité (CCS). Chaque renouvellement de votre carte A doit être signalé à la CAFAT.

Je suis couvert par mon conjoint, suis-je obligé de cotiser au RUAMM et vais-je perdre de ce fait ma couverture sociale actuelle ?

Les travailleurs indépendants en activité ne peuvent être ni ayants droit d'un assuré ni assurés volontaires du régime Maladie. Leur affiliation au RUAMM s'impose dès lors qu'ils exercent leur activité en Nouvelle-Calédonie.

Quelles sont les nouvelles règles en matière de déclaration et de paiement des cotisations ?

Dans le cadre de la modernisation des échanges entre les chefs d'entreprise et la CAFAT*, de nouvelles règles ont été établies :

- Si vous êtes employeur de plus de 5 salariés, vous devez **obligatoirement effectuer vos**

PROCHAINES PERMANENCES

DE LA CAFAT À LA CCI

Les lundi 7 et mercredi 23 décembre de 8 h à 12 h.

déclarations sociales sous forme dématérialisée, via le site www.cafat.nc.

- Si vous êtes travailleur indépendant, et que vos revenus annuels sont supérieurs à 24 fois le SMG (soit 3 757 632 francs), **vous devez effectuer votre déclaration de ressources par voie dématérialisée.**

Dans les deux cas, vous devez également **payer vos cotisations exclusivement par virement, prélèvement ou paiement en ligne.**

* Loi du pays n°2019-7 du 5/02/19 - JONC du 14/02/19. Délibération n° 401 du 20/02/19 - JONC du 5/03/19.

En savoir plus :

www.cafat.nc



Comment j'ai réussi à... OUVRIR UN GÎTE SUR LA CÔTE EST

CONTACT

Conseiller CCI : 24 31 00

conseil@cci.nc

www.cci.nc

En septembre, Jean-Yves Poadjaoo annonçait officiellement l'ouverture du gîte Houlo-Men sur sa toute nouvelle page Facebook. Situé à la sortie nord de Hienghène, l'établissement compte quatre bungalows aménagés en bord de plage. Pour un lancement optimal, dans les règles de l'art, le nouveau gérant a été accompagné pendant plus d'un an par la CCI.



1. LE BESOIN

En tant qu'établissement touristique, le Houlo-Men se devait de répondre à un certain nombre de normes d'hygiène et de sécurité avant de pouvoir accueillir ses premiers clients. « Avec l'aide de Benoît Delagneau, accompagnateur itinérant à la CCI, nous avons réalisé qu'il fallait impérativement prévoir des aménagements supplémentaires au niveau des bungalows. Je souhaitais également mettre une cuisine à disposition des futurs clients afin qu'ils puissent préparer leurs repas et partager un moment ensemble », souligne Jean-Yves Poadjaoo. Autres défis à relever : trouver une assurance, établir un échéancier de paiements auprès des créanciers et prévoir des outils de communication pour le lancement.

2. LA SOLUTION

Pour la mise aux normes de l'établissement, une notice de sécurité a été créée avec les sociétés E2S et Véritas. Benoît Delagneau s'est chargé de la mise en relation avec les prestataires et de l'aide à l'installation des nouveaux équipements (extincteurs, alarmes incendies, système de sécurisation des baies vitrées). « Je me suis régulièrement rendu sur place pour travailler avec Jean-Yves à l'optimisation de la trésorerie afin d'équilibrer ses comptes et l'orienter au mieux dans ses investissements. » En parallèle, l'Office de tourisme de Hienghène, impliqué dans ce projet de longue date, s'est chargé, en partenariat avec la CCI, de la création de flyers et d'une page Facebook (Gîte Houlo-Men). Une fois le contrat d'assurance responsabilité civile signé, le gîte a enfin pu ouvrir ses portes.

3. LES RÉSULTATS

Depuis son lancement, le Houlo-Men affiche régulièrement complet. « Nous recevons énormément d'appels pour des réservations, et surtout nous avons de bons retours de nos premiers clients ! » Des travaux sont prévus pour finaliser la mise aux normes de l'espace cuisine d'ici à la fin de l'année. Cuisinier de formation, Jean-Yves aimerait ouvrir une table d'hôtes en 2021 et ainsi recruter ses premiers salariés. Il envisage également de suivre des formations d'accueil et de gestion proposées par la CCI en province Nord.

Gîte Houlo-Men – Hienghène



Année de création
2020



Gérants
Jean-Yves et Lydia
Poadjaoo



83 91 62

Chiffres et échéances

Taux de l'usure

Prêts aux personnes morales (hors activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale) applicable au 1 ^{er} octobre 2020	
• Prêts pour achats ou ventes à tempérament	2,35 %
• Prêts à taux variable d'une durée supérieure à 2 ans	1,56 %
• Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans	1,25 %
• Découverts en compte	10,90 %
• Autres prêts d'une durée inférieure ou égale à 2 ans	1,01 %

Intérêt légal (2^e semestre 2020)

Personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels **3,11 %**
Autres cas **0,87 %**

Taux de base bancaire

TBB moyen pondéré **6,60 %**

Indice et taux

Prix octobre 2020 **108,32**
Prix hors tabac octobre 2020 **106,28**
Inflation hors tabac (12 derniers mois) .. **-0,9 %**
Inflation générale (12 derniers mois) **-0,8 %**

Salaire minimum brut garanti (depuis le 1^{er} octobre 2018)

SMG horaire **926,44 F CFP**
SMG mensuel **156 568 F CFP**

Salaire minimum agricole

SMAG horaire **787,49 F CFP**
SMAG mensuel **133 086 F CFP**

Feuille de paie (novembre 2020)

Plafond CAFAT **363 700 F CFP**
Plafond maladie CAFAT / RUAMM .. **510 500 F CFP**
(tranche 1) / **5 279 700 F CFP** (tranche 2)
Plafond FSH **306 900 F CFP**
Plafond formation professionnelle .. **363 700 F CFP**
Plafond Sécurité sociale **402 983 F CFP**
CCS non plafonnée

Évolution du BT21

	2018	2019	2020
Janv.	104,01	104,31	104,52
Fév.	104,03	103,93	104,50
Mars	104,29	103,88	104,34
Avril	104,63	104,15	104,18
Mai	104,60	104,25	103,78
Juin	104,34	104,42	103,43
Juil.	104,55	104,07	103,62
Août	104,79	103,90	103,67
Sept.	104,79	103,75	103,64
Oct.	104,08	103,73	103,36 (provisoire)
Nov.	104,14	103,86	
Déc.	104,42	103,93	

Échéances fiscales

31 décembre

Impôt sur les sociétés

- Paiement de l'acompte (si clôture au 30/01 ou 31/05).
- Dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 30/08.

Les entreprises dont les difficultés persistent en raison de la crise liée au Covid-19 peuvent bénéficier d'une modulation du paiement des acomptes à l'IS ou demander un échéancier de paiement d'impôts.

Adresser sa demande à recette.dsf@gouv.nc en précisant dans l'objet du mail : Délais de paiement Covid-19

Cotisations sociales

- Indépendants : paiement des cotisations du 1^{er} trimestre 2021
- Artistes et assimilés : paiement du 1^{er} trimestre 2021

NC NEWS

Maintenant, la télé, ça nous regarde

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION



TÉLÉCHARGEZ

NC NEWS





LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE, POURQUOI SOUSCRIRE ?



PARCE QUE ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

Parce que nous ne sommes pas restés insensibles aux évènements douloureux de votre vie, nous avons créé pour vous un contrat de prévoyance.



POUR PROTÉGER LE SALARIÉ ET SA FAMILLE

Notre contrat de prévoyance s'adresse à tous les salariés sans distinction. En plus d'une protection sociale renforcée, en cas de coup dur elle vous garantit un soutien financier.



1 COTISATION POUR 2 TÊTES

- C'est un contrat collectif couvrant le décès et l'invalidité.
- La cotisation est répartie entre l'employeur (participation à 60% minimum) et le salarié (40% maximum).
- Une avance d'un million peut être débloquée sous 48h dans le cas d'un décès accidentel.
- Le capital décès accidentel est proportionnel à la contribution du revenu du salarié ou de son conjoint dans les ressources du ménage.
- Une rente éducation pour chaque enfant à charge est versée jusqu'à l'âge de 26 ans.



PRÉVOYANCE
Protégez l'avenir de
votre famille !



DEMANDEZ CONSEIL

 PAR TEL : +687.41.08.16